



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 1 juin 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-06-140 / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN - MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE (NQV43948)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est résolu et adopté:

QUE le conseil de Saint-Valère confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopte à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **2 juin 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière